



HAL
open science

Du nouveau sur Barcelonnette avant sa fondation : L'acte d'inféodation de Drolha

Thierry Pécout

► **To cite this version:**

Thierry Pécout. Du nouveau sur Barcelonnette avant sa fondation : L'acte d'inféodation de Drolha. Provence Historique, 2021, 62e congrès de la fédération historique de Provence, LXXI (270). halshs-03673604

HAL Id: halshs-03673604

<https://shs.hal.science/halshs-03673604v1>

Submitted on 24 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Du nouveau sur Barcelonnette avant sa fondation : L'acte d'inféodation de Drolha

Un acte jusqu'ici méconnu décrit l'inféodation de Drolha et sans doute de la vallée par le comte de Barcelone et comte de Provence en faveur d'un noble piémontais. Cela permet de reconsidérer le statut de l'Ubaye durant la période précédant la fondation de la ville nouvelle de Barcelonnette en 1232.

Barcelonnette, fondation, acte d'inféodation, Drolha

Thierry Pécout

LEM - Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes

provence historique

62^e CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION
HISTORIQUE DE PROVENCE



tome LXXI – fascicule 270, juillet-décembre 2021

Publié avec le concours de l'UMR Telemme

DU NOUVEAU SUR BARCELONNETTE AVANT SA FONDATION : L'ACTE D'INFÉODATION DE *DROLHA*

La question de la fondation de la ville de Barcelonnette dans la vallée de l'Ubaye, tout comme celle de l'origine de son nom, reste ouverte. L'hypothèse d'une ville neuve implantée *ex nihilo* se discute¹. Les deux localités limitrophes

1. Barcelonnette, Alpes-de-Haute-Provence, ch.-l. cant. Élisabeth SAUZE, « Le nom de Barcelonnette », dans Thierry PÉCOUT dir., M. BOUIRON, Paolo BUFFO, Gérard GOIRAN, Juliette LASSALLE, Antonio OLIVIERI, François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Riccardo RAO, Élisabeth SAUZE, Juliette SIBON éd., *L'enquête générale de Charles II en Provence (1297-1299)*, Paris, 2018, p. 617-620. Selon É. Sauze, un *castrum* médiéval se situait peut-être au hameau de Ville-Vieille avant la fondation de 1232, à moins qu'il ne se trouvât sur le relief voisin au nord-ouest. Le comte Raymond Bérenger V implanta la ville neuve de Barcelonnette, sans doute en réponse au marquis de Saluzzo qui développait alors son influence dans la Valle Stura. Ainsi, le 18 février 1231 à Demonte, Manfred III confirma une charte de franchise des usages et coutumes aux habitants de la Valle Stura à partir de Berzesio, que son grand père Manfred II avait accordée (Archivio Storico di Torino, Prov. Cuneo, Mazzo 6, n° 5 et Armando TALLONE, *Regesto dei Marchesi di Saluzzo (1091-1340)*, Pinerolo, 1906, n° 316, p. 92 ; Fernand BENOÎT éd., *Recueil des actes des comtes de Provence (1196-1245)*, Monaco-Paris, 1925 [désormais RACP], p. XIV n. 2 et p. 255 n. 2). Le territoire choisi pour implanter Barcelonnette était auparavant partagé entre deux plus anciennes communautés : *Drolha* et Faucon. Le 21 février 1232 à *Drolha*, sur la *terrancia* de Pons *Mercerii*, devant Pierre *Berardus*, Pierre *Jaubertus*, Guillaume *Isoardus*, Raymond Bérenger s'accorda avec les syndics de *Drolha* et Faucon, Étienne *Granus*, Rostaing de Faucon, Gui *Eschauterius*, Pierre *Chalvetus* (AD BdR, B 2, f. 181v-182v, copie c. 1331, et RACP, n° 155 ; voir *infra* dans le présent volume p. 249). Il reconnut un consulat à Barcelonnette et l'assortit d'une charte de peuplement qui précise « quod de novo hedificarent et construerent quandam villam que nominatur Barcelona et que sita est inter dictum castrum de Falcone et dictum castrum de Drolla », ce qui ne signifie pas forcément une fondation nouvelle, mais une réorganisation d'un habitat ancien (*de novo* et l'usage du présent semblent suggérer que l'habitat existe déjà). La charte s'inscrit dans un mouvement de promotion des communautés alpines : Nicolas CARRIER, Fabrice MOUTHON, *Paysans des Alpes. Les communautés montagnardes au Moyen Âge*, Rennes, 2010, p. 122-124. L'appui du prince constitua un moyen de s'immiscer dans les pouvoirs castraux, méthode pratiquée en Provence dans les baillies de Seyne et de Digne : Célestin ALLIBERT, *Histoire de Seyne, de son bailliage et de sa viguerie*, t. 1, Barcelonnette, 1904, p. 77-83 ; Édouard BARATIER, « Les communautés de Haute-Provence, problèmes d'habitat et de population au Moyen Âge », dans *Provence historique*, t. 21 (1971), p. 237-271 ; Jean-Paul BOYER, « Communautés villageoises et État angevin. Une approche au travers de quelques exemples de Haute-Provence orientale (XIII^e-XIV^e siècles) », dans *Genèse de l'État moderne en Méditerranée. Approches historique et anthropologique des pratiques et des représentations, Actes des tables rondes internationales tenues à Paris, septembre 1987 et mars 1988*, Rome, 1993, p. 243-265 ; Jean-Paul BOYER, Alain VENTURINI, « Les consulats ruraux dans le ressort de l'évêché de Nice (c. 1150-1326) », dans *Le Village, Actes des Journées d'histoire régionale, Mouans-Sartoux, mars 1984*, Mouans-Sartoux, 1985, p. 17-46 ; Alexandra GALLO, *Les consulats dans le bailliage de Seyne au XIII^e siècle*, mémoire de maîtrise d'Histoire,

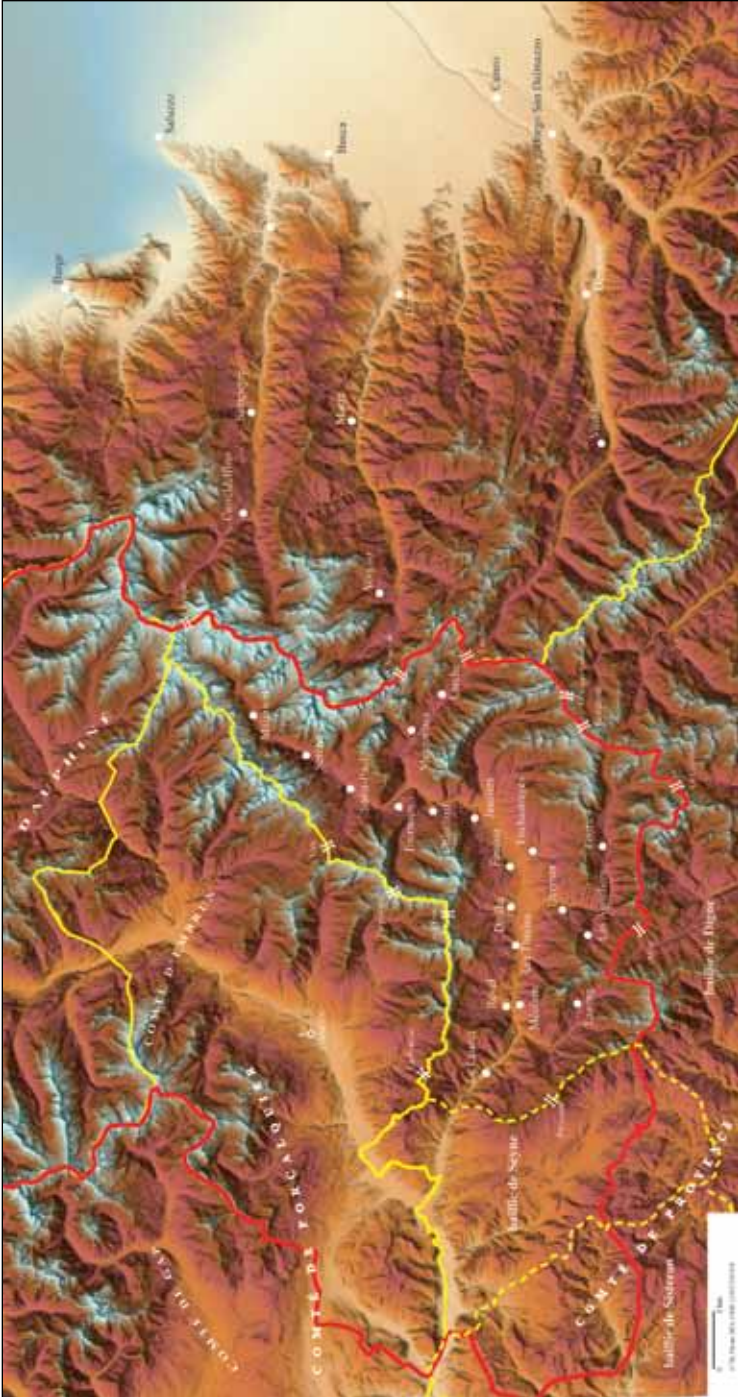


Fig. 1 – *Drolha* dans la baillie de Barcelonnette vers la fin du XIII^e siècle (le point rouge correspond à Barcelonnette, le tracé rouge marque la limite du diocèse d'Embrun). © Th. Pécout.

à l'est et à l'ouest, Faucon-de-Barcelonnette et Saint-Pons-de-Barcelonnette, sont plus anciennement occupées (fig. 1). La première est le centre principal de gestion domaniale et judiciaire de l'archevêque d'Embrun dans la vallée, un lieu fréquenté au moins depuis l'Antiquité tardive et abritant des prieurés². La seconde comporte un habitat médiéval du nom de *Drolha* qui déclina précocement, mais qui semble avoir été encore au XII^e siècle le pôle fortifié assurant le contrôle de la vallée jusqu'à ses confins du Piémont. Par infortune, la commune actuelle n'a pas révélé de restes archéologiques d'habitat ancien. L'église paroissiale a rassemblé dès le début du XIV^e siècle une nouvelle agglomération qui adopta son vocable comme nom, tandis que s'estompait le souvenir du toponyme médiéval, sans doute à compter du XV^e siècle.

DROLHA, DU MOT À LA CHOSE

Ce *Drolha* semble désigner un territoire très anciennement occupé puisque son nom est de formation celtique, à partir de la racine gauloise *dervo-* ou bien **deru-*, renvoyant au chêne, et d'un suffixe bas latin. Il est largement diffusé. Les formes *Drulliacum*, *Durlia*, *Darvetum* pour Drouilly, Druillat, Darvoy en langue d'oïl, *Druoil* qui a donné Druille, Drouil en picard et Drouil en langue d'oïl, puis Dreuil, ainsi qu'en langue d'oc *Drolhs*, *Dru*, *Droi*, *Drolio*, *Druilla*, *Drulha*, *Drulia*, *Drolha*, *Druelha* pour Druelle, Drulhe, Dreuilhe, puis Droux, se rencontrent depuis la Somme, la Marne, l'Orléanais, jusqu'au Massif Central, la vallée du Rhône, le piémont pyrénéen. On notera en basse Provence un *castrum* de *Drollia*, abandonné dès le milieu du XIII^e siècle³. Il s'agit d'un appellatif désignant une végétation arborée forestière, le chêne noir ou bien l'alisier. En provençal, on trouve *drouis*, *drouino* pour le chêne hispanique, à distinguer du chêne blanc dominant la forêt méditerranéenne.

Université d'Aix-Marseille I, 2000 (dactylographié) ; EAD., « Aux origines de l'émancipation municipale dans le bailliage de Seyne : les pouvoirs des consuls au XIII^e siècle », dans *Rives méditerranéennes*, t. 7 (2001), p. 107-110.

2. Le toponyme Faucon est formé sur un anthroponyme d'origine germanique et paraît dès 1147. Ce bourg de plaine entouré d'un mur à la fin du XIII^e siècle (*clausum*), a peut-être été précédé par un habitat castral perché sur l'éperon qui le domine au nord, près du hameau de Châtelaret. À Faucon, l'archevêque d'Embrun entretient sa cour et son juge temporel. Selon l'enquête royale de 1298, le prélat exerce sa juridiction sur un quart des droits seigneuriaux du lieu (Thierry PÉCOUT dir., *L'enquête générale de Charles II en Provence*, op. cit., p. 611 et p. 650 n. 35). Le territoire comportait en 1152 plusieurs églises sous la dépendance des moines de San Pietro de Breme : Saint-Pierre, sans doute déjà sur le site de la paroissiale de Barcelonnette, Sainte-Marie et Saint-Étienne, au *castrum* (la première passe sous la dépendance du monastère Sainte-Marie de Boscodon, la seconde est l'église paroissiale), Saint-Flavi et Saint-Michel dans des écarts à l'est de la commune actuelle. Carlo CIPOLLA, *Monumenta Novaliciensia vestustiora*, Rome, 1898, n° 6, p. 250-257 (diplôme d'Eugène III en faveur des moines de Breme, 9 février 1152). Xavier CHADEFEAUX, « Faucon de Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence) », dans *Archéologie du Midi médiéval*, t. 13 (1995), p. 123-136.

3. Édouard BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, Paris, 1969, n° 374, p. 312 : « *Castrum antiquum dirrutum quod vocatur Drollia* », près d'Aurons, Vernègues et Alleins (Bouches-du-Rhône, cant. Pélissanne).

néenne ou du chêne liège dont il est proche, mais aussi *drouilh* pour le chêne blanc ou encore *drelo* pour l'alisier ou sorbier⁴. Le premier de ces feuillus est une espèce forestière, le second peuple les clairières et les lisières et est devenu un arbre de haies. Ils sont tous les deux bien attestés dans les peuplements de la montagne provençale. Toutefois, ce très ancien mot servant à désigner cette végétation forestière et passé dans le dialectal a pu être utilisé pour nommer un lieu résultant d'un défrichement bien plus récent, à l'époque carolingienne ou romane, puis un habitat.

Le toponyme paraît tout d'abord à travers l'anthroponymie, avec le seigneur Garnier de *Drullia* entre 1044 et 1079, puis le clerc Pierre de *Drola* vers 1166-1179⁵. Le premier souscrit parmi d'autres un accord et une donation de Saint-Promasse de Forcalquier par le comte de Provence Bertrand, en faveur des moines de Saint-Victor de Marseille. Il est accompagné de ses deux fils, Berardus et Autrannus. Le second est un clerc témoin d'une donation des seigneurs de L'Escale aux mêmes moines. S'agirait-il du Pierre de *Drolha* chanoine d'Embrun puis évêque élu de Digne qui décède un 14 avril vers 1173-1176⁶ ? La concession d'avril 1176 que nous examinons ci-dessous est la première attestation de *Drola* en tant qu'habitat. Puis il est régulièrement signalé comme *castrum* dans les enquêtes menées par la cour comtale puis royale vers 1251, en 1298 et au siècle suivant. Enfin, le nom de lieu paraît en association avec l'église paroissiale, sous les formes Saint-Pons *Drelhe* ou de *Drolha* dans le compte de décime de 1351, Saint-Pons de *Drolhais* dans celui des procurations levées pour la Chambre apostolique en 1376⁷, Saint-Pons de *Drolha* le 30 mai 1383⁸.

Le territoire actuel de Saint-Pons-de-Barcelonnette est situé sur un adret, entre le massif de l'Épervière et la Tête de Rasinière au nord (environ 2700 mètres), l'Ubaye au sud (environ 1100 mètres), et ses affluents de rive droite principalement les torrents de La Béarde, Rioux Bourdoux, Saint-Pons et La Valette, qui forment des cônes de déjection où se sont implantés l'habi-

4. Frédéric MISTRAL, *Tresor dou Felibrige, dictionnaire provençal-français*, Paris, 1878, t. 1, p. 828. Charles ROSTAING, *Essai sur la toponymie de la Provence depuis les origines jusqu'aux invasions barbares*, Paris, 1950, p. 330. Ernest NÈGRE, *Toponymie générale de la France. Étymologie de 35 000 noms de lieux*, t. 3, 3^e éd., Genève, 2018, p. 271-272, n^o 3991-3993.

5. AD BdR, 1H 21, n^o 95 (original parchemin détérioré), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Benjamin GUÉRARD éd., Paris, 1857 [désormais CSV], n^o 659 et « Charte Artem/CMJS n^o 4387 », dans *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, Cédric GIRAUD, Jean-Baptiste RENAULT, Benoît-Michel TOCK éd., Nancy-Orléans, 2010 [en ligne] <http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4387/> : « Garnerius de Drullia firmavit, Berardus et Autrannus filii ejus firmaverunt » ; CSV, n^o 979 (L'Escale, Alpes-de-Haute-Provence, cant. Château-Arnoux-Saint-Auban).

6. Carpentras, Bibl. Inguimbertaine, ms 1857, f. 251-252v et Th. PÉCOUT, *Nécrologes de Provence et Dauphiné* : Sainte-Croix de Châteauroux, Saint-Géraud d'Aspres, Sainte-Marie du Bourg de Digne, Saint-Léonce de Fréjus, Paris, 2021, p. 197 et n^o 214 p. 217.

7. Maurice PROU, Étienne CLOUZOT, *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, Paris, 1923, p. 243 et 246.

8. Città del Vaticano, AAV, Reg. Av. 232, fol. 431. L'église voit alors se succéder deux recteurs, Jean *Magnani* puis Guillaume de *Ruffò*, tous deux non résidants : le premier est chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers, le second chapelain perpétuel de la cathédrale de Gap.

tat et la plupart des cultures. La zone est particulièrement instable, notamment du fait du régime du premier de ces torrents déterminé par un très fort dénivélé sur d'épaisses strates marneuses. Les cols des Orres et de La Pare permettent d'accéder à l'Embrunais et à la Durance ainsi qu'aux alpages du massif du Parpaillon ou de la haute Ubaye. *Drolha* disposait d'un territoire plus vaste que la commune actuelle de Saint-Pons, sa partie orientale ayant été amputée d'une zone sans doute importante lors de l'établissement de Barcelonnette en 1232⁹.

L'église Saint-Pons constitue la plus ancienne trace d'un habitat médiéval dans la commune. Mais rien n'atteste qu'il était groupé à ses abords. Le parcellaire actuel ne semble pas plaider en ce sens. Il se pourrait que le site castral se trouve au nord-ouest, sur le relief dominant le village actuel, à Puy-Bas. L'église elle-même n'a pas donné lieu à des relevés ou diagnostics archéologiques et ses environs n'ont pas été fouillés, si l'on excepte une visite du Service archéologique départemental en 2013¹⁰. Elle relève pour l'essentiel du roman tardif, ce qui ne vaut pas datation précise compte tenu de la persistance de ses formes dans le Moyen Âge finissant voire au début des Temps modernes. Elle a connu plusieurs transformations à partir de l'époque moderne, notamment dans sa partie nord. Le portail méridional est orné de voussures et de sculptures romanes ainsi que d'une inscription sur le linteau qui renvoie au xv^e siècle. Le tympan comporte une fresque de l'Adoration des Rois mages remontant au même siècle et qui pourraient reproduire celle de la cathédrale d'Embrun, mais elle a été retouchée et lourdement restaurée au début du xx^e siècle¹¹. L'église est attestée pour la première fois en 1298¹². Le vocable de Pons pourrait indiquer une implantation dès l'époque carolingienne, lorsque se consolide ce culte et sa diffusion dans la province d'Embrun¹³.

9. L'enquête comtale de c. 1251 en conserve le souvenir à propos de certaines juridictions et droits seigneuriaux : Édouard BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er}*, op. cit., p. 82, n^{os} 436 et 442, p. 328 et 330. Plus tardivement encore, des dépositions recueillies par la cour de Savoie en juillet 1399 rapportent que Raymond Bérenger V avait fondé Barcelonnette à partir des *locis* de *Drolha* et de Faucon et énumèrent les familles d'alors dépendantes de l'archevêque en Ubaye : les *Cayris*, *Berlhis*, *Rebatutis*, *Laugeriis*, *Ynardis*, *Gaufridis*, *Bellarotis*, *Alletis* (AD Alpes-Maritimes, NI Paesi, Mazzo 13/2, n^o 18, copie de 1431).

10. Mathias DUPUIS, *Compte rendu de visite (25-10-2013)*, Service départemental de l'archéologie, Digne, 2013 (dactylographié) ; G. LAGUERRE, « Saint-Pons de Cimiez », dans *Provence historique*, t. 17 (1967), p. 419-420.

11. La fresque de l'Adoration des mages du portail nord de la cathédrale d'Embrun a été détruite en 1585. C'est le chanoine et archiviste Paul Guillaume qui a émis l'intéressante hypothèse que celle du tympan méridional de l'église Saint-Pons en constituerait une copie ; elle date probablement de la fin du xv^e siècle mais a connu une restauration en 1912 et sans doute d'autres dans le courant de ce siècle : Paul GUILLAUME, « Une copie de la Vierge du Réal ou de Notre-Dame d'Embrun », dans *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, t. 3 (1884), p. 468-470.

12. Thierry PÉCOUT dir., *L'enquête générale de Charles II en Provence*, op. cit., p. 647 et 662.

13. Pons, martyr à Cimiez (BHL 6896-6897), objet d'un culte en l'abbaye qui lui est vouée à Cimiez : Eliana MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu x^e-début xii^e siècle*, Münster, 1999, p. 337-343. Dans le diocèse de Senez, une chapelle de Blieux lui est dédiée, l'église de Peyroules aussi et sans doute l'église paroissiale de Puy-Saint-Pons et, dans le diocèse d'Embrun, celle de Saint-Pons de Faucon-du-Caire. Le culte de Pons de Cimiez connaît un essor à l'époque

La localité de *Drolha* est suffisamment développée pour loger Raymond Bérenger V (1216-1245) et sa suite en provenance de Sisteron le 21 février 1232, tandis que le 27 novembre 1233 le prince fait halte à Barcelonnette¹⁴. Les droits de la cour à *Drolha* demeurent limités et elle n'y dispose pas de domaine¹⁵ : vers 1251, une taxe sur le bois prélevé sur le territoire de *Drolha* frappe les hommes de Faucon¹⁶ ; d'autres prélèvements grèvent les pâturages et le four. Mieux implanté, l'archevêque d'Embrun détient dès 1291 un tiers de la seigneurie et les tasques de *Drolha*, comme à Revel et Miraval (com. Les Thuiles), du fait de la succession de Pierre de Valserras, feu le prévôt d'Embrun disparu vers le milieu du siècle¹⁷. Le prélat est le principal seigneur à *Drolha* et, de ce fait, il est régulièrement en conflit avec la cour royale au sujet des droits à prélever sur les hommes du lieu et sur la succession de ce prévôt¹⁸. Toutefois, il semble que *Drolha* ait connu un certain déclin perceptible dès la

carolingienne : *La Passion de Pons de Cimiez* (« *Passio Pontii* ») : sources et tradition, éd. Claude PASSET, Nice, 1977 ; Jean-Pierre WEISS, « Une œuvre de la renaissance carolingienne : la Passion de saint Pons de Cimiez », dans Jean GRANAROLO, Michèle BIRAUD dir., *Hommage à René Braun*, t. 2, *Autour de Terrullien*, Nice-Paris, 1990, p. 202-222 ; Jean GUYON, « L'inscription carolingienne du tombeau de saint Pons à Cimiez (Alpes-Maritimes) », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. 85-2 (1973), p. 611-632.

14. RACP, n° 198, le comte confirme alors le consulat d'Allos et Colmars (Alpes-de-Haute-Provence, cant. Castellane).

15. La cour y dispose de droits de pâturage et de fournage dès la deuxième moitié du XIII^e siècle : Édouard BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, Paris, 1969, p. 61-63 ; Joseph-Antoine DURBEC, « L'élevage dans la région de Grasse avant 1610 », dans *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1610) du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1967, Paris, 1969, p. 74-76. Selon l'enquête de 1298, les officiers angevins perçoivent le *pasquerium* sur le bétail étranger des hommes de *Drolha* (Thierry PÉCOUT dir., *Enquête générale de Charles II en Provence*, op. cit., p. 642, 654, 716, 720).

16. Édouard BARATIER, *Enquêtes sur les droits et revenus de Charles I^{er}*, op. cit., n° 436.

17. En 1291, une enquête est menée par la cour royale afin d'évaluer les revenus de l'Église d'Embrun dans la vallée de Barcelonnette (Gérard BROCHIER, *Barcelonnette, la ville et le territoire d'après les enquêtes comtales de 1291 et 1297*, DES, Université d'Aix-Marseille I, 1970 (dactylographié) ; ID., « Le terroir de Barcelonnette à la fin du XIII^e siècle », dans *Provence historique*, t. 21 (1971), p. 299-315 ; Thierry PÉCOUT dir., *Enquête générale de Charles II en Provence*, op. cit., p. 610-614). Pierre Ebrardi de Valserras, coseigneur des Crots, prévôt d'Embrun attesté entre 1204 et 1248, provient d'un lignage anciennement implanté dans l'Embrunais et la basse vallée de l'Ubaye (*ibidem*, p. 521 n. 423, p. 522 n. 425, p. 535 n. 45, p. 536, p. 537 n. 59, p. 563 n. 121).

18. En 1291, l'enquête royale indique des saisies par la cour pour refus de fouage qui sont dites *in blado feudi quod habet curia regia apud Drolham*, sous le baile royal Bonetus vers 1281. Des procédures avec la cour à ce propos se poursuivent en 1293 (Jean-Pierre MORET DE BOURCHENU, marquis de VALBONNAIS, *Histoire de Dauphiné et des princes qui ont porté le nom de Dauphins*, t. 2, Genève, 1722, *Preuves*, p. 72-73, n° 69 ; Ulysse CHEVALIER, *Regeste dauphinois. Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence, 1913-1926, n° 14147 ; Riccardo FILANGIERI et al. éd., *I registri della cancellaria angioina ricostruiti*, t. 44-1, Naples, 1998, n° 560, p. 242 et n° 579, p. 250, aux bailes de Digne, Seyne et Vallis Mucii, le 2 février 1293) ainsi qu'en 1297 (Georges DIGARD, Maurice FAUCON, Antoine THOMAS, Robert FAWTIER, *Les registres de Boniface VIII : recueil de bulles de ce pape publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican*, Paris, 1885-1921, n° 2082 et U. CHEVALIER, *Regeste dauphinois*, n° 14948, 13 août 1297) et encore à la fin du XIV^e siècle (AD Alpes-Maritimes, NI Paesi, Mazzo 13/2, n° 18, copiée en 1431 – et sa transcription du XIX^e siècle : AD Alpes-de-Haute-Provence, 14J 13, n° 38)

fin du XIII^e siècle¹⁹. On y trouve alors une maison, une grange et un four, mais l'habitat s'est désormais rapproché de l'église Saint-Pons en contre-bas sur le versant.

LA CONCESSION DE 1176

Pourtant, au XII^e siècle *Drolha* semble une localité permettant de verrouiller une grande partie de la vallée de l'Ubaye, vraisemblablement à l'appui d'une forteresse. Il est probable qu'elle fut aux mains des Bérard dès le XI^e siècle au moins. Ce lignage contrôlait la moyenne et haute vallée jusqu'à sa mise au pas par Raymond Bérenger V²⁰. D'ailleurs, à l'ouest de la commune de Saint-Pons, l'hydronymie semble conserver le souvenir de leur présence, à moins que le nom du torrent de La Bérarde renvoie à celui d'une famille plus récente. Probablement dès l'an mil, la zone est sous l'emprise de grandes familles des Alpes provençales et de leurs alliés. Les vicomtes de Gap sont implantés à Faucon²¹. Garnier et ses fils Bérard et Autran y semblent implantés dès les années 1040. Leur plausible descendant Pierre de *Drolha* fait carrière au chapitre d'Embrun avant de recevoir le siège épiscopal de Digne vers 1173²². Le prévôt d'Embrun Pierre de Valsertes leur est apparenté. Mais une concession en fief d'Alphonse II d'Aragon montre que le *castrum* leur échappa en 1176, probablement à la suite d'une confiscation semblable à celle qui frappa leurs parents Valsertes dans la première moitié du siècle suivant²³. Pour leur perte, les Bérard pourraient avoir participé aux conflits qui opposèrent la maison de Barcelone à celle de Toulouse et qui connurent une trêve cette même année. Aussi, l'établissement de Barcelonnette en 1232, tout comme le démembrement du territoire de *Drolha* qui en résulta, ponctuent sans doute

19. Faucon et *Drolha* paraissent dans l'enquête royale de 1298 à propos du territoire de Barcelonnette, sans toujours être qualifiés de *castrum* bien qu'ils comportent alors chacun un habitat groupé et une église paroissiale (Thierry PÉCOUT dir., *L'enquête générale de Charles II en Provence, op. cit.*, p. 642, 654 « castrum Drolle », 716, 720 « castrum Drolle »). Ils sont mentionnés sous la forme *factum Drolle, factum de Falcono* dans l'enquête royale de 1364 (AD BdR, B 1744, f. 187v-188r).

20. Sur le lignage des *Berardi*, dont le souvenir a fortement marqué la toponymie de l'Ubaye et de l'Embrunais : Thierry PÉCOUT dir., *L'enquête générale de Charles II en Provence, op. cit.*, p. 157, 166, 535-536

21. AD BDR, 1H 42, n° 198 (en 1062) et « Charte Artem/CMJS n° 4225 », dans *Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, Cédric GIRAUD, Jean-Baptiste RENAULT, Benoît-Michel Tock éd., Nancy-Orléans, 2010 [en ligne] <http://www.cn-telma.fr/originaux/charte4225/> : Isoard, vicomte de Gap, Bertrand son frère, Pétronille son épouse et Dalmacia son aïeule donnent à Saint-Victor et à l'abbé Durand la moitié de la condamine qu'ils possèdent à Faucon, dans le comté d'Embrun. Isoard cède aussi le tiers d'un manse situé dans la *villa* de Chorges. Jean-Baptiste RENAULT, *L'écrit diplomatique à Saint-Victor de Marseille et en Provence (ca. 950 - ca. 1120)*, thèse d'histoire du Moyen Âge, Université de Strasbourg, 2013 (dactylographié), p. 234 n. 59

22. Voir *supra* p. 236.

23. Thierry PÉCOUT dir., *L'enquête générale de Charles II en Provence, op. cit.*, p. 537, p. 563 n. 121.

un long processus de mise au pas et d'implantation de la dynastie catalane aux portes du royaume d'Italie.

Alphonse II se rend dans ses possessions occidentales par Perpignan puis Montpellier en mars 1176. Il réside à Tarascon dès le 18 avril, avant de gagner Arles, Marseille le même mois, la région de Grasse en juin suivant, Seillans et Digne en octobre. Il rejoint Tarascon où il est attesté en janvier 1177²⁴. Ses déplacements sont motivés par la conclusion d'une paix avec Raymond V de Toulouse et par la reprise en main du comté de Provence éprouvé par de nombreuses défections au sein de l'aristocratie. Résidant à Arles le 26 avril 1176 peu de temps après les accords conclus à Jarnègues avec la maison de Saint-Gilles, Alphonse d'Aragon y reçoit l'allégeance de certains fidèles et récompense les siens.

Il concède ainsi le lieu de *Drola* en fief (*ad fevum, homo, senior*) à Manfred, marquis de Busca²⁵ et fils de Mabilia, avec tout ce qui en relève, depuis *Drola* jusqu'aux confins de Lombardie²⁶. Le prince lui confie la *potestas* sur cet *honor*. En retour, Manfred prête hommage (*hominium*) et serment sur les Évangiles d'aider le comte roi en Provence, à la guerre comme au plaïd (« de placiis comitatus Provincie »), s'engageant à restituer cet *honor* à la demande du souverain ou de ses représentants (« suos nuncios certos ») et à garantir le sauf-conduit des envoyés royaux à l'aller comme au retour (« guidabit eos secure in eundo et redeundo »).

Pour le roi d'Aragon, la vallée de l'Ubaye constitue un accès vers celle du Pô et vers le royaume d'Italie. Du reste, c'est sur cette route que son propre père Raymond Bérenger IV a trouvé la mort, à Borgo San Dalmazzo le 6 août 1162, au débouché de la Valle Stura, tandis qu'il gagnait Turin pour rencontrer Frédéric I^{er}²⁷. Le choix du marquis de Busca par le maître de la Provence en 1176 indique peut-être qu'une autre route d'accès est aussi couramment pratiquée, par la haute Ubaye et le col du Longet, puis la Valle Varaita. L'acte montre que *Drola* et sa probable forteresse sont alors le siège d'un pouvoir seigneurial rayonnant dans toute la vallée de l'Ubaye, au moins vers sa partie haute donnant sur le Piémont. La concession royale contrarie assurément les lignages locaux, tout particulièrement les Bérard qui paraissent à l'origine les maîtres de ce territoire. Elle suppose au préalable une confiscation par le roi et place la noblesse locale sous l'emprise d'une puissante médiation piémon-

24. Jaime CARUANA GÓMEZ DE BARREDA, « Itinerario de Alfonso II de Aragón », dans *Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón*, t. 7 (1962), p. 73-298.

25. Busca, prov. Cuneo, reg. Piemonte, Italie. Giorgio BELTRUTTI, *I castelli della provincia di Cuneo*, Cuneo, 1965. Dès 1168, le marquis Manfred Lancia contrôle le château de Santo Stefano de Busca.

26. Voir *infra* p. 244-245.

27. José MORGADÉS Y GILI, « El sepulcro de D. Ramón Berenguer IV, conde de Barcelona », dans *Boletín de la Real Academia de Historia*, t. 26 (1895), p. 477-486.

taise. Comme l'avait signalé Gérard Giordanengo, cet hommage structure une alliance diplomatique entre seigneurs de haut rang²⁸.

La décision d'Alphonse d'Aragon de recourir au marquis de Busca montre une précoce volonté de consolider la présence de la maison catalane aux portes des Alpes et de contrôler l'accès au royaume d'Italie. Elle s'articule avec la reconstruction de l'autorité du comte de Provence dans les hauts pays et sur ses marges orientales. Depuis que Frédéric I^{er} a investi Guillaume du comté de Forcalquier le 21 mai 1174, le comte catalan voit vidée de son contenu l'inféodation impériale dont il avait bénéficié en 1162²⁹. Dans les années 1170, les tensions sont intenses entre la ligue lombarde et les Milanais d'un côté et l'empereur Hohenstaufen, qui se concluent à la bataille de Legnano le 29 mai 1176³⁰. Le Catalan s'inscrit dans ce jeu en demeurant un ferme soutien d'Alexandre III. Le sacre royal de Frédéric I^{er} à Arles le 30 juillet 1178 se conçoit comme une riposte de l'empereur, sans compter que sa traversée des Alpes par Embrun puis Gap perturba sans doute les équilibres politiques distillés par Alphonse II en 1176. La trêve que le roi d'Aragon vient de conclure le 18 avril 1176 avec Raymond V de Toulouse à Jarnègues, près de Tarascon, cantonne ce dernier dans le seul marquisat de Provence et lui impose l'abandon de ses prétentions sur le comté, le Gévaudan, le Carladès et le comté de Millau. Mais l'alliance que Raymond V avait conclue avec les Génois a rendu incertains le littoral niçois et les confins orientaux. Les lendemains de la paix de Jarnègues se soldent ainsi par des conventions et donations du roi d'Aragon afin de reconstituer autour de lui des réseaux de fidélité mis à mal par le conflit antérieur, avec les communes, en particulier Nice en juin 1176, les prélats et les grandes familles.

Alphonse II ne semble pas compter beaucoup de lignages alpins au rang de ses partisans ou collaborateurs³¹. L'acte de 1176 comporte certes parmi ses souscripteurs un Guillaume de Faucon, peut-être issu du lignage de l'Ubaye, outre Blacas d'Aups, un fidèle de la suite comtale qui vient de Provence centrale. La concession en fief à Manfred de Busca permet à Alphonse II d'exercer une surveillance indirecte sur l'ensemble de la vallée de l'Ubaye dont *Drolha* constitue comme un chef-lieu. La terminologie employée fait de Manfred l'équivalent d'un officier doté d'un *honor* révocable et exerçant une *potestas* dont il a été investi.

28. Gérard GIORDANENGO, *Le droit féodal dans les pays de droit écrit. L'exemple de la Provence et du Dauphiné (XI^e-début XIV^e siècle)*, Rome, 1988, p. 81 et n. 80.

29. Victor-Louis BOURRILLY, Raoul BUSQUET, *La Provence au Moyen Âge. Histoire politique, l'Église, les institutions*, Marseille, 1924, p. 24-26. Martin AURELL, *Les noces du comte. Mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, 1995, p. 397-405. Pere BENITO i MONCLÛS, Maria Teresa FERRER i MALLOL dir., *Tractats i negociacions diplomàtiques de Catalunya i de la Corona catalanoaragonesa a l'edat mitjana*, t. 1-1, *Tractats i negociacions diplomàtiques amb Occitània, França i els estats italians (1067-1213)*, Barcelone, 2009, p. 73-82, notamment p. 76 ainsi que la carte 4.

30. Paolo GRILLO, *Legnano 1176. Una battaglia per la libertà*, Bari, 2010.

31. Martí AURELL i CARDONA, « Le personnel politique catalan et aragonais d'Alphonse I^{er} en Provence (1166-1196) », dans *Annales du Midi*, t. 93 (1981), p. 121-139.

Le marquis Manfred de Busca appartient au lignage des Aleramici surveillant la région de Busca et Cuneo, et dont les parents tiennent également les marquisats de Monferrato et de Saluzzo. Busca se situe au nord-ouest de Cuneo et surveille l'accès aux vallées de la Maira et de la Varaita menant à la haute vallée de l'Ubaye, à la vallée de Maurin (com. Saint-Paul-sur-Ubaye), ouverte aux influences d'établissements piémontais telle l'abbaye cistercienne de Staffarda³². Celui qui bénéficie de la concession royale de 1176 est Manfred dit Lancia, attesté à partir de 1168 et jusque 1214³³. Il s'agit du fils de Guillaume del Vasto († ap. 1156) et de Mabilia, et le frère de Bérenger († c. 1211-1214) marquis de Busca. Il est lui-même le cousin de Manfred marquis de Saluzzo († 1215) et le grand-père ou père de Bianca Lancia, maîtresse de Frédéric II et mère de Manfred de Sicile, sœur, nièce ou fille de Manfred Lancia († 1257), vicaire de l'empereur en Italie du Nord et nonce en Piémont³⁴. Le Manfred de 1176 aurait servi Frédéric Barberousse selon la tradition – il serait plus probable que ce fût Henri VI –, mais rien ne l'étaye. À en juger par son réseau de solidarités aristocratiques et d'échanges, Manfred Lancia partage un même univers avec ses homologues de langue d'oc³⁵. Il est également attesté à la cour des marquis de Monferrato. Dans les années 1170, les Busca sont implantés dans le Piémont méridional à Boves près de Borgo San Dalmazzo, ainsi qu'à Dogliani, Bossolasco, dans la vallée du Belbo et à Barbaresco près d'Alba. Ils entretiennent des relations conflictuelles avec la commune d'Asti³⁶. Manfred est confronté à un endettement chronique et ne parvient pas à constituer de domination territoriale durable³⁷. Sous réserve de découverte ultérieure, il ne

32. Thierry PÉCOUT dir., *L'enquête générale de Charles II en Provence*, op. cit., p. 928 n. 548.

33. Aldo SETTIA, s. v. « Lancia (Lanza), Manfredi », dans *Dizionario biografico degli Italiani*, t. 63, Rome, 2004, p. 335-337.

34. Aldo SETTIA, s. v. « Lancia (Lanza), Manfredi », art. cit. ; Luigi PROVERO, *Dai marchesi del Vasto ai primi marchesi di Saluzzo. Sviluppi signorili entro quadri pubblici (secoli XI-XII)*, Turin, 1992, p. 148 sur l'expansion des Lancia ; Ernst VOLTMER, « I collaboratori piemontesi di Federico II e di Manfredi », dans Renato BORDONE dir., *Bianca Lancia di Agliano, fra il Piemonte e il regno di Sicilia. Atti del Convegno, Asti-Agliano, 28-29 aprile 1990*, Alessandria, 1992, p. 23-37, ici p. 29-30 et p. 33 ; Carlo MERKEL, *Manfredi I e Manfredi II Lancia. Contributo alla storia politica e letteraria italiana nell'epoca sveva*, Turin, 1886, p. 9-12 (généalogie des marquis de Busca) et p. 13-52.

35. Même dans le cadre de relations conflictuelles, comme en témoigne sa controverse c. 1195 avec Peire Vidal rencontré à la cour du marquis Boniface de Monferrato : Giuseppe NOTO, « Lo scambio di coblas tra Manfredi I Lancia e Peire Vidal (e alcune riflessioni sull' "Occitania" ligure-piemontese) », dans Margherita LECCO dir., *Poeti e poesia a Genova (e dintorni) nell'età medievale. Atti del Convegno per Genova capitale della cultura europea 2004*, Alessandria, 2006, p. 163-188. Gerardo LARGHI, « Occitania italica : Peire de la Mula da Saint-Gilles », dans Angelica RIEGER, Domergue SUMIEN dir., *L'Occitania invitée de l'Euregio. Liège 1981 – Aix-la-Chapelle 2008 : bilan et perspectives. Occitania convidada d'Euregio. Liège 1981 – Aquisgran 2008 : Bilanç e amiras. Okzitanien zu Gast in der Euregio. Lüttich 1981 – Aachen 2008 : Bilanz und Perspektiven. Actes du neuvième Congrès international de l'Association internationale d'études occitanes, Aix-la-Chapelle, 24-31 août 2008*, Aix-la-Chapelle, 2011, p. 449-460, ici notamment p. 449 et n. 4. Luigi PROVERO, « Clientele e consortili attorno ai Lancia », dans Renato BORDONE, *Bianca Lancia d'Agliano*, op. cit., p. 199-217.

36. Luigi PROVERO, « Clientele e consortili attorno ai Lancia », dans Renato BORDONE, *Bianca Lancia d'Agliano*, op. cit., p. 199-217.

37. Carlo MERKEL, *Manfredi I e Manfredi II Lancia. Contributo alla storia politica e letteraria italiana nell'epoca sveva*, Turin, 1886.

semble pas qu'il ait exercé un contrôle effectif sur la vallée de l'Ubaye à compter de 1176. Il est vrai que la maison de Barcelone connaît entre 1209 et 1216 une crise de succession qui ébranle bien des allégeances patiemment collectées sous Alphonse d'Aragon et son successeur³⁸, tandis que les Lancia reculent face aux Astesans dès les années 1190. Les Bérard constituent toujours un obstacle de taille pour les comtes de Provence, jusqu'aux années 1230 au moins.

L'acte d'inféodation de 1176 caractérise un usage géopolitique de l'allégeance. Il était connu des historiens depuis longtemps. Mais faute d'identification du lieu précis qu'il concernait, il ne fut pas mobilisé pour éclairer les modes de contrôle de l'aristocratie locale déployés par la dynastie catalane dans la montagne provençale. La concession de 1176 scelle une alliance avec une petite principauté certes instable, mais dont la médiation pouvait poser la maison de Barcelone comme acteur dans les rapports de force qui traversaient alors Piémont et Lombardie. Elle permet de mieux saisir le processus qui aboutit à l'établissement de Barcelonnette par Raymond Bérenger V. Sans doute fraye-t-elle la voie aux successeurs angevins de ce dernier. Il reste à explorer le territoire de Saint-Pons : le *castrum* de *Drolha* et la forteresse des Bérard n'auraient-ils pas laissé quelques traces, en dépit du régime de très forte érosion qui sévit sur les versants de l'Ubaye ?

38. Thierry PÉCOUR, « La mort de Pierre II et l'émergence d'une principauté en Provence », dans *Le temps de la bataille de Muret (12 septembre 1213), Actes du 61^e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées*, Muret, 13-14 septembre 2013, Montréjeau, 2014, p. 255-268.

ANNEXE

Arles, 26 avril 1176

A) Original perdu. – B) Barcelone, Arxiu de la Corona d'Aragó, Cancillería, registro nº 1, *Liber feudorum maior*, fol. 87-88, copie vers 1192-1196.

Éd. : a) Joaquim MIRET Y SANS, « Itinerario del rey Alfonso I de Cataluña y II de Aragón (de 1174 a 1185) », dans *Butlletí de la Reial Acadèmia de Bones Lletres de Barcelona*, t. 4, 1904, 15, p. 389-423, ici p. 397 [éd. partielle]. – b) Jaime CARUANA GÓMEZ DE BARRERA, « Itinerario de Alfonso II de Aragón », dans *Estudios de Edad Media de la Corona de Aragón*, t. 7 (1962), p. 73-298, ici p. 163 [daté du 27 avril, éd. de l'eschatocole seulement]. – c) FRANCISCO MIQUEL ROSSEL, *Liber feudorum maior. Cartulario real que se conserva en el Archivo de la corona de Aragón*, t. 2, Barcelone, 1947, nº 894, p. 356. – d) Ana Isabel SÁNCHEZ CASABÓN, *Alfonso II rey de Aragón, conde de Barcelona y marqués de Provenza. Documentos (1162-1196)*, Saragosse, 1995, nº 218, p. 303-304. – e) Pere BENITO I MONCLÚS, Maria Teresa FERRER I MALLOL dir., *Tractats i negociacions diplomàtiques de Catalunya i de la Corona catalanoaragonesa a l'edat mitjana*, t. 1-1, *Tractats i negociacions diplomàtiques amb Occitània, França i els estats italians (1067-1213)*, Barcelone, 2009, nº 94, p. 380-381.

Ind. : Jerónimo ZURITA, *Anales de la Corona de Aragón*, I, lib. II, cap. XXXIII, éd. Ángel CANELAS LÓPEZ, Saragosse, 1967-1977, « Que el marqués de Buscha se hizo vasallo del rey don Alonso », avec mention de la teneur exacte de l'acte.

D'après e.

\Carta donationis quam facit dominus rex marchisio de Buscha super Drola et ejus terminis./

Anno ab Incarnatione Domini M° LXX° VI°.

Notum sit scire volentibus quod dominus Illdefonsus Dei gracia rex Aragonum comes Barchinone et marchio Provincie sua bona voluntate et consilio baronum suorum donat et comendat ad fevum Maiafredo marchesio de Buscha Drolam cum totis suis terminis et pertinenciis ubique et de Drola in sursum sicut dividit cum Lombardia, videlicet quantum infra hoc habet et habere debet. Qui Maiafredus facit domino regi inde hominium et recipit eum per suum seniore, jurans ei menbra et vitam corporis sui sicut homo domino suo et quod non decipiat eum in aliquo neque decipi patiatur ab aliquo secundum suum posse et quod valeat eidem domino regi tam de guerris omnibus quam etiam de placiis comitatus Provincie bene et sine *engan* pro suo posse. Et dabit ei et suis potestatem iratus et paccatus de toto supradicto honore, quocienscumque eum inde demandaverit per se vel suos nuncios certos ; et guidabit eos Maiafredus secure in eundo et redeundo secundum posse suum nec se deffendet videri vel comoneri propter ipsam potestatem neque inde faciet aliquid malum ingenium. Jurat eciam precitus Maiafredus marchisius filius domine Mobilie comitisse de Busca predicto domino regi in presencia subscriptorum testium hoc totum suprascriptum ei bona fide et sine omni malo ingenio se attendere et complere pro suo posse. Per Deum vivum et sancta IIII^{or} Evangelia.

Quod est actum apud Arelatem anno quo supra et VI kalendas madii.

Sunt testes auditores et visores Raimundus de Monte Catano³⁹, *Blanchaz*⁴⁰, Arnaldus de Palaciolo⁴¹, Raimundus de Tedzon⁴², Bernardus de Fuxano⁴³, Petrus de *Besora*⁴⁴, Hugo de Samor, *Ascher de Vinol*, Guillelmus de Falchon⁴⁵, *Ascher de Cauvon* et Arundetus.

Thierry PÉCOUT, Université Jean Monnet (Saint-Étienne),
UMR LEM CERCOR

Résumé

Un acte jusqu'ici méconnu décrit l'inféodation de *Drolha* et sans doute de la vallée par le comte de Barcelone et comte de Provence en faveur d'un noble piémontais. Cela permet de reconsidérer le statut de l'Ubaye durant la période précédant la fondation de la ville nouvelle de Barcelonnette en 1232.

Riassunto

Un atto finora sconosciuto descrive l'infedazione di *Drolha* e senza dubbio della valle da parte del conte di Barcellona e conte di Provenza a favore di un nobile piemontese. Ciò consente di riconsiderare lo stato della valle dell'Ubaye durante il periodo precedente alla fondazione della nuova città di Barcelonnette nel 1232.

39. Ramon de Montcada († c. 1191), sénéchal de Barcelone. John Clement SHIDELER, *A Medieval Catalan Noble Family. The Montcadas, 1000-1230*, Berkeley-Los Angeles-Londres, 1983.

40. Blacas d'Aups (Var, cant. Flayosc), décédé c. 1195 ; sur son lignage : Thierry PÉCOUT dir., Francine MICHAUD, Claude ROUX, Laure VERDON éd., *L'enquête de Leopardo da Foligno en Provence centrale (novembre-décembre 1332 et juin-août 1333)*, Paris, 2011, p. 745-751.

41. Palazuelo, près de Saragosse.

42. Le vicomte Ramon de Taxo d'Avall en Roussillon. Le lignage des Taxo ou Tatzou est représenté par Pons jusque vers 1176 : Aymat CATAFAU, « Un inventaire des fiefs tenus pour l'évêque d'Elne (fin XII^e siècle) », dans Hélène DEBAX dir., *Les sociétés méridionales à l'âge féodal (Espagne, Italie et sud de la France X^e-XIII^e siècle). Hommage à Pierre Bonnassie*, Toulouse, 1999, p. 331-337. Je remercie Claude Denjean et Romain Sagner, de l'Université de Perpignan, pour leur aide amicale.

43. Roger Bernard, comte de Foix († 1188), qui fut *bajulus Provincie* (Thierry PÉCOUT « La construction d'un office : le sénéchalat des comtés de Provence et Forcalquier entre 1246 et 1343 », dans R. RAO dir., *Les grands officiers dans les territoires angevins - I grandi ufficiali nei territori angioini, Convegno internazionale, Università degli Studi di Bergamo, 15-16 novembre 2013*, Rome, 2016, p. 153-188).

44. Pere de Besora, au nord de Vic et au sud-est de Ripoll.

45. Sans doute un Guillaume de Faucon, peut-être du lieu voisin de *Drolha*.



provence historique

tome LXXI – fascicule 270
juillet-décembre 2021

62^e CONGRÈS DE LA
FÉDÉRATION HISTORIQUE DE PROVENCE

Thierry PÉCOUT, Du nouveau sur Barcelonnette avant sa fondation : l'acte d'inféodation de <i>Drolba</i>	233
Michel HÉBERT, Le cartulaire de Barcelonnette	247
Marta CALLERI, Antonella ROVERE, Genova e il Midi nei trattati del secolo XII	257
Donatella BALANI, Governare la città di Torino : gli scambi commerciali con la Provenza nella politica annonario de la municipalità torinese (sec. XVIII)	281
VARIA	
Dominique BARTHÉLEMY, Les paix diocésaines du Gévaudan (XI ^e -XII ^e siècles)	301
Francine MICHAUD, Dévotes, béguines et réseau de piété évangélique à Marseille au temps de saint Louis d'Anjou	317
Thierry PÉCOUT, La collégiale Sainte-Marie de Barjols et Marcel de Die	347
CHRONIQUE	
Soutenance de thèse de Claire Boër (Romain Facchini)	385
Communiqué. Un hommage des <i>Annales historiques de la Révolution française</i> à Michel Vovelle	388
BIBLIOGRAPHIE (Régis Bertrand, François-Xavier Emmanuelli, Philippe Moustier, Élisabeth Sauze)	391
ÉCHANGES	409
TABLE DU TOME LXXI	403



Prix : 28 €

Fédération historique de Provence
federationhistorique.deprovence@laposte.net
<https://www.lafhp.fr/>